



II

*Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures à l'Ambassadeur des États-Unis
d'Amérique au Canada.*

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Ottawa, le 19 avril 1962.

N° 63

MONSIEUR L'AMBASSADEUR,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la Note n° 227, en date du 19 avril 1962, où vous proposez certaines conditions en vue d'un accord entre nos deux Gouvernements sur la construction de trois nouvelles stations de pompes par les États-Unis en territoire canadien, sur le parcours du pipe-line de Haines à Fairbanks.

Le Gouvernement canadien agréé les conditions exposées dans votre Note n° 227 et je consens à ce que votre Note et la présente réponse constituent un accord entre nos deux Gouvernements pour ce qui est de la construction par les États-Unis, en territoire canadien, de trois nouvelles stations de pompes sur le parcours du pipe-line de Haines à Fairbanks, cet accord entrant en vigueur à la date de la présente réponse.

Agréé, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

H. C. GREEN.

Son Excellence Monsieur Livingston T. Merchant
Ambassadeur des États-Unis d'Amérique
100, rue Wellington
Ottawa

*Échange de Notes entre le Canada et les
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE*

Ottawa le 22 décembre 1961 et le 26 janvier 1962

En vigueur le 26 janvier 1962